

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 h. 10 ^m »		7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 25 Septembre.

Il y a tout lieu de croire que le manifeste élaboré à grand tapage et à grand bruit de réclame par quelques députés de l'extrême gauche — une vingtaine environ — n'est pas appelé à produire sur le pays, quoiqu'en puissent penser les signataires, une sérieuse impression. L'opinion publique n'en sera pas autrement préoccupée, et, d'ailleurs, elle paraît juger la situation de nos affaires au Tonkin d'une façon toute différente que les députés réunis, rue Cadet. Nous serions, en effet, menacés des plus graves périls que M. Barodet et ses amis ne tiendraient point un autre langage ; qu'ils ne se montreraient ni plus effrayés ni plus menaçants. Il y a évidemment, de leur part, une exagération voulue et raisonnée dans leurs récriminations et dans leur sommation à l'adresse du gouvernement, d'avoir à convoquer immédiatement les Chambres.

Nous pensons, d'ailleurs, que vingt députés intransigeants, fussent-ils sous la présidence de M. Barodet, n'ont ni mandat ni qualité pour organiser une manifestation de cette nature et réclamer sur ce ton la convocation du Parlement.

Comme le fait très-justement remarquer le *Soir*, l'extrême gauche n'est qu'une infime minorité au Palais Bourbon ; ses membres sont des opposants de parti-pris, des opposants systématiques, sans racines dans le pays.

M. Barodet et ses amis s'exagèrent, croyons-nous, leur importance.

La vérité nous oblige à dire que nos difficultés militaires, au Tonkin, ne sont nullement telles qu'elles nécessitent de convoquer immédiatement les Chambres, et le gouvernement y peut pourvoir au moyen de ressources dont il a la disposition.

Pour ce qui est des négociations diplomatiques avec la Chine, elles ne concernent, à proprement parler, que le gouvernement lui-même, car, aux termes de la Constitution, l'intervention du Parlement n'est requise que pour rendre définitifs les traités « négociés et ratifiés » par le président de la République, c'est-à-dire, par le gouvernement en exercice.

On ne pourrait donc, en présence de ces articles formels, parler de la violation de la Constitution.

Si les auteurs et les signataires du manifeste ont supposé que leur déclaration touchant la violation de la Constitution serait favorablement accueillie par le public, ils se sont mis dans l'erreur. Ils n'ont pas été, d'ailleurs, mieux inspirés lorsqu'ils ont écrit que le concours du Parlement serait seul capable de calmer l'inquiétude publique. Cette inquiétude, d'abord, n'existe nullement, et en supposant qu'elle existât, cette convocation prématurée ne pourrait que l'accroître.

Le pays suit avec intérêt, mais aussi avec calme, les événements du Tonkin et lorsqu'il verra que nos gouvernants sont au-dessous de leur tâche, il saura bien élever la voix sans le secours des excitations radicales.

Informations

On parle d'une interpellation qui doit être adressée au cabinet dès la rentrée des Chambres à propos de certaines faveurs dont M. Wilson aurait été l'objet.

Les membres du cabinet se montrent très émus des procédés de M. Wilson. Ils ne sont pas sans porter atteinte au prestige même du président de la République, dont la faiblesse envers son gendre dépasse les bornes.

On voit que M. Ferry essaye d'effrayer MM. Wilson et Grévy, qui, on le sait, détestent cordialement le président du conseil.

— Le bruit court, dit le *National*, que les négociations avec la Chine ne pourront être reprises sérieusement qu'après la convocation des Chambres.

— La *République française* demande l'essai d'une mobilisation partielle dans le courant de l'année 1884.

Blois, 22 septembre.

Une grande émotion règne ce soir à Blois. Cette après-midi, le bruit a couru que des ordres avaient été transmis dans la matinée au conservateur des domaines afin qu'il eût à opérer la semaine prochaine, la mise sous séquestre du château de Chambord.

— L'empereur d'Allemagne a nommé le roi d'Espagne chef honoraire d'un régiment de cavalerie, en garnison à Strasbourg.

— Election d'un député au 1^{er} arrondissement de Paris : inscrits, 14,889 ; votants, 8,389. Forest, radical, 5,305, élu ; Despaty, conservateur, 2,763.

— Election législative de Châlons-sur-Marne :

cramponnait à la marche, se dressait vingt fois et vingt fois retombait, de ses lèvres sortaient des clameurs désespérées.

Il pressentait la mort, la mort ignominieuse aux pieds de l'amour triomphant ; elle était là, elle venait à lui. Ses cris d'agonie se répercutaient au palier jusqu'au cintre.

Dans un élan de désespoir, il parvint à saisir la robe de Diane. A la faveur de ce léger appui il se souleva, la couvrant de ce regard glauque que les ombres de la mort revêtaient d'une intraduisible expression. D'un ton farouche, il cria ces mots :

— Je te hais, Diane Salviati ! Je te maudis. Terrassé par cet effort surhumain, arrachant les lambeaux du fragile tissu qu'il avait entre les doigts, il roula inanimé sur les dalles. Son âme s'envolait dans un dernier éclair de haine !...

Le corps rejeté en arrière, un sourire de fierté relevant le coin de ses lèvres, le grand-duc contemplait son œuvre.

Debout, la tête haute, l'œil étincelant, les narines frémissantes, ses lèvres entr'ouvertes, aspirant le triomphe, Diane regardait Sforza. Dans une vision rapide elle apercevait tous les membres de sa famille assassinés par le comte.

Descendant les dernières marches, elle s'avança jusqu'au cadavre. Tous suivaient des yeux cette admirable créature, impressionnée par la grandeur de la scène.

l'agrafe de son manteau sauta ; son chapeau tomba à terre, découvrant le visage convulsé de Sforza. Resserrant son êtreinte, le grand-duc poussa un cri de joie sauvage. Enfin il le tenait.

Se sentant perdu, Sforza tenta un dernier effort pour détourner l'arme qui menaçait son cœur.

Ivre de colère, Alexis fit feu trois fois sans s'arrêter. Un cri horrible traversa l'espace : Sforza avait les reins fracassés. S'abaissant sur les marches, les mains raidies, il se tordait comme un ver. Diane se penchait, anxieuse, vers le grand-duc :

— Vous n'êtes pas blessé, Monseigneur ? Il la rassura d'un sourire.

On s'empressait autour de lui ; le comte Sourmaly devenait livide ; ses pressentiments ne l'avaient pas trompé. Se rapprochant du grand-duc, il se tenait prêt à tout événement. Alexis, le revolver au poing, les yeux rivés sur son ennemi, le regardait mourir. Sforza était frappé à mort.

Les gros vaisseaux se trouvaient atteints, pas une goutte de sang ne se voyait ; l'attrition empêchait le sang de jaillir.

Les mains crispées sur les marches, se soutenant par la tension prodigieuse des muscles, Sforza souffrait comme un damné ; les yeux lui sortaient de la tête, hagards, fixés avec un effarement de tout l'être.

Il voulait fuir, c'était là son but ; mais ses reins, broyés par les balles, se refusaient à la fuite. Voulant se mettre debout, il se

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
92 du 25 Septembre 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Glissant comme un fauve à travers les groupes pressés, un homme, abrité par un jong manteau, avançait d'un mouvement lent et continu vers le grand-duc ; celui-ci ne voyait que Diane ; à quelques pas derrière lui, le comte Sourmaly causait avec plusieurs jeunes gens.

L'homme avançait toujours.

Levant le bras, s'abaissant sur le grand-duc, l'éclair bleu d'un poignard jaillit. Alexis chancela sous la secousse ; en dépit de l'adresse, de la vigueur de l'assassin, l'arme dévia, rencontrant le portrait de Diane qui reposait sur le cœur du grand-duc.

Rendu furieux par cette lâche agression, il saisit le bras de l'assassin, le tordant avec une telle énergie que l'arme tomba à terre ; tirant son revolver, il cherchait à tuer son ennemi.

L'homme faisait des efforts désespérés pour échapper aux doigts de fer qui lui broyaient les os : dans ses brusques ressauts

M. Loranchet, 4,666, élu ; M. l'abbé Sauvert, 4,018 ; M. Mathey, 2,775.

— Lord Granville reçoit deux ou trois dépêches par jour de lord Lyons qui a été chargé de faire officieusement et adroitement savoir à M. Wilson que le cabinet de Saint-James et toutes les cours de l'Europe verraient avec la plus vive satisfaction et considéreraient comme un gage de paix la rentrée de M. Waddington au pouvoir et la démission de M. Challemel-Lacour « qui a plus fait en quelques jours pour amener l'Europe contre la France que tous ses prédécesseurs depuis dix ans ».

— Le *Temps* publie les informations suivantes :

« La date de la seconde entrevue entre le marquis de Tseng et M. Ferry n'est pas encore fixée.

» Aucun télégramme nouveau n'est arrivé du Tonkin.

» Les bruits répandus par certains journaux intransigeants, qui cherchent à alarmer l'opinion, annonçant l'évacuation d'Hanoi, sont complètement dénués de fondement.

» Les transports de l'Etat, le *Bien-Hoa*, le *Tonkin*, quitteront Toulon le 24 pour aller en Algérie embarquer un régiment de marche formé de deux bataillons de tirailleurs indigènes et d'un bataillon de la légion étrangère destinés à renforcer le corps expéditionnaire du Tonkin.

» Ces transports partiront immédiatement pour Hanoi.

— On nous assure que M. Jules Ferry a eu, lundi soir, une entrevue secrète avec le marquis de Tseng.

Le représentant de la Chine aurait reçu de son gouvernement des dépêches fort graves.

— Le *Drapeau noir*, de Lyon, adresse toutes ses félicitations au « troupiier » du 134^e de

Posant le bout de son fin soulier sur la tête de l'ennemi de sa race, elle se tourna du côté du grand-duc qui l'avait suivie. Saisissant sa main, se penchant vers lui, elle l'attira dans un geste d'irrésistible séduction. Le serment d'amour s'échappa de ces lèvres ; elle dit d'une voix profonde :

— Mon sauveur ! Mon mari !

FIN

Le *Journal du Lot* commencera, jeudi prochain, la publication de

L'IDOLE

un des romans les plus intéressants de M. PAUL PERRET.

Sur l'avis d'un grand nombre d'abonnés, nous publierons désormais régulièrement huit colonnes de feuilleton. De cette manière l'œuvre sera suivie avec plus d'intérêt.

ligne qui a tué commandant Senaux pendant l'exercice de tirailleurs. — « Honneur, dit-il, au justicier du 134^e, toutes les sympathies lui sont acquises. »

— Il est question d'un voyage que le sultan ferait prochainement en France. Il visiterait notamment Paris, Marseille et Lyon.

— Un train-éclair va être institué entre Paris et Saint-Petersbourg. Il y a plusieurs mois déjà que cette institution était à l'étude. Ce train, partant de Paris, passera par Mayence et Berlin. Comme l'écartement des rails, en Russie, n'est pas le même que celui adopté en France et en Allemagne, les wagons du train-éclair seront disposés de manière à pouvoir circuler sur toute la ligne, moyennant un déplacement des roues, opération qui sera pratiquée à la frontière russe, sans nécessiter le déplacement des voyageurs. La marche du train sera de 90 kilomètres à l'heure. Le matériel sera confortable, à l'américaine, avec cuisine, salon de lecture, de musique et de jeu, salles à manger, enfin tout le confort moderne.

La propriété du château de Chambord

Le *Figaro* demande à qui appartient en réalité le château du comte de Chambord. Il ajoute :

Un de nos abonnés affirme, avec preuves à l'appui, que ce château est devenu propriété nationale. M. Galdemar, décédé, conservateur des hypothèques à Tours, se plaisait, nous dit-il, à raconter que l'Etat lui était redevable de la possession légale de ce château.

Lors de la souscription nationale, il remplissait les fonctions de rédacteur à la direction de la Seine, avec la dénomination de premier commis. Le montant de la souscription était épuisé quand les prétentions du fisc se manifestèrent. Les auteurs de la souscription voulaient à tout prix épargner au prince le paiement des droits d'enregistrement du contrat, à 10 0/0.

On consulta le ministre des finances, qui demanda un avis motivé de l'administration. Le jeune rédacteur soutint l'exigibilité du droit proportionnel, et termina son rapport par cette patriotique observation :

« Comme le prince est destiné à régner sur la France, et que, d'après la loi salique, sa fortune immobilière devra être incorporée au service de la Couronne, il semble qu'il n'y aurait aucun inconvénient à acquérir le château pour le compte de l'Etat, avec affectation de l'usufruit au profit du duc de Bordeaux, sa vie durant, comme condition de la donation. »

C'est grâce à cette conversion que le comte de Chambord conserva jusqu'à son décès la jouissance du château, et cela malgré les confiscations édictées en 1830 et en 1851.

La nation serait donc devenue légalement propriétaire du domaine qu'une souscription nationale avait donné au dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons.

LES CENTIMES ADDITIONNELS

On lit dans le *National*, journal républicain :

Il ne faut pas abuser des bonnes choses, encore moins des mauvaises. Or, il résulte des documents officiels que, depuis quelques années, on abuse singulièrement des centimes additionnels que les départements et les communes sont autorisés à s'imposer pour compléter leurs ressources dans certains cas exceptionnels.

L'exception est devenue la règle ; la porte entrebâillée par la loi s'est ouverte toute grande, et les budgets départementaux et communaux se sont enflés à l'instar du budget de l'Etat.

Quelques chiffres seront plus concluants que toutes nos récriminations.

Le nombre total des centimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, était, en 1882, de 1,772,995 ; il s'est élevé, en 1883, à 1,822,511, soit une augmentation de 49,516.

Si l'on envisage isolément les centimes extraordinaires, on trouve le chiffre de 408,573 pour 1882, contre 422,309 pour 1883, soit 13,736 de plus, d'une année à l'autre.

Enfin, les centimes ordinaires et spéciaux et les centimes pour insuffisance de revenus, qui ne dépassaient pas 1,364,422, en 1882, ont atteint, en 1883, le chiffre de 1,400,262, ce qui fait une différence de 35,780.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

M. Pojol, notaire à Puy-l'Evêque, est nommé suppléant du juge de paix de ce canton.

Parmi les aspirants de 1^{re} classe qui, par décret présidentiel, viennent d'être promus au grade d'enseigne de vaisseau, se trouvent nos deux compatriotes Alfred Tourrette et Banel.

Ces deux jeunes officiers de marine appartiennent à l'escadre des mers de Chine et du Japon, en ce moment mouillée à Hong-Kong (Chine). Le premier est à bord du croiseur du *Villars*, le second à bord de la *Triomphante*, cuirassé du premier rang.

Nos félicitations à nos jeunes compatriotes devant lesquels s'ouvre un avenir brillant. Nos lecteurs se souviennent que M. Tourrette commandait une compagnie de marins aux avant-postes, dans la sanglante affaire d'Hanoi.

M. Bardou, élève sortant de l'école militaire de Saint-Cyr, est nommé sous-lieutenant au 7^e de ligne.

Parmi les conseillers de la cour de Toulouse qu'on décret récent a mis à la retraite, nous remarquons notre compatriote, M. Granier, originaire de Saint-Céré.

Il a été cultivé en 1882, dans les 148 communes du département autorisées à planter du tabac, 1,651 hectares répartis entre 7,011 planteurs.

Les livraisons faites dans les deux magasins de Cahors et de Souillac ont fourni 1,603,071 kilogrammes, sur lesquels 1,587,004 kilogrammes ont donné lieu à paiement pour une somme de 1,620,823 fr. 50, d'où un prix moyen de 102 fr. 13 par 100 kilos, ce qui est loin d'être un prix rémunérateur, si on le compare à celui que l'on paie ailleurs.

LE BAL DES EMPLOYÉS

Les employés vont, paraît-il, donner prochainement un bal au théâtre de Cahors. Comme toute idée, pour aussi louable qu'elle puisse être, trouve toujours des détracteurs, on n'a pas manqué de jeter quelques ronces dans le brillant parterre de fleurs animées que MM. les employés comptent bien réunir sous le feu des lustres. Telle ou telle corporation d'ouvriers disaient ces semeurs de méchants bruits devaient être exclues du bal.

La commission tout entière s'est rendue hier dans nos bureaux pour protester énergiquement contre de pareilles allégations, et nous prier d'en avertir le public. Tout le monde sera admis au bal des employés ; le monde honnête, entendons-nous !

On nous écrit de Caussade :

Un accident, dont les conséquences pouvaient être très graves, est survenu samedi sur la ligne ferrée en construction de Cahors à Montauban. Les deux locomotives de l'entreprise Peyrot faisant le service de la pose des voies se sont rencontrées à la sortie de Caussade. Les chauffeurs n'ont heureusement reçu, dans le choc, que de légères blessures, mais le matériel est fortement endommagé.

On nous écrit de Sousceyrac :

Samedi matin, tandis que plusieurs ouvriers étaient occupés à la tranchée du chemin de fer à Lamativie, un bloc de rocher se détacha et entraîna trois ouvriers. A leurs cris, tout le chantier accourut. Affreux spectacle : un des ouvriers avait été tué sur le coup, et les deux autres étaient blessés très grièvement.

Le ministre de la marine, afin de ne pas diminuer, dit-il, la valeur physique du contingent de l'Ecole des mousses, vient de décider qu'on ne devra jamais accepter comme candidats des enfants dont le poids sera inférieur à trente-cinq kilogrammes.

— Sous la date du 19 septembre 1883, le ministre de la marine a décidé que les jeunes soldats de la classe de 1882, affectés à l'armée de mer, seront appelés sous les drapeaux vers le 5 décembre prochain.

Nous lisons dans le *Gourdonnais* :

Jedi soir, au moment où l'orage grondait sur notre ville, la foudre éclatait au Mont St-Jean et tombait sur le pigeonnier de M. le curé Destrau. On n'a à déplorer que des dégâts matériels.

— Mardi dernier, jour de foire à Prouillac, vers 4 heures du soir, un incendie éclatait à Lagardelle, non loin du Vigan, chez le sieur Mazet, propriétaire. On suppose que le feu provenait de la cheminée et s'est communiqué à une poutrelle. Les fourrages encombraient une chambre voisine, et en un clin d'œil les flammes envahissaient tout. Les pertes s'élèvent à 3,000 francs.

On écrit de Carcassonne, 19 septembre.

A la gare de Pezens, le mécanicien du train omnibus n^o 114 étant descendu pour voir pourquoi les employés criaient aux voyageurs de ne pas sortir des wagons, a été atteint et broyé par la locomotive d'un express qui passait à toute vitesse au même moment.

ACADÉMIE JASMIN

On écrit d'Agen :

L'Académie Jasmin ouvre son quatrième concours poétique semestriel. Ce concours est divisé en deux sections :

1^o Langue française ; 2^o langue romane ; (tous les patois de l'Agenais).

Chaque section comprend trois genres :

1^o Poésies lyriques ; 2^o poésies de genre ; 3^o poésies légères ou fugitives.

L'auteur qui obtient le prix du genre reçoit le diplôme de membre associé de l'Académie. Celui qui a remporté trois fois un prix devient membre correspondant.

Des mentions honorables sont, en outre, délivrées dans chaque genre. Les meilleurs travaux seront insérés dans les Annales de l'Académie Jasmin.

Conditions du concours. — Les travaux doivent être inédits et adressés franco, en double expédition, au secrétaire général de l'Académie, avant le 6 novembre prochain. Joindre pour droit de concours un franc par pièce présentée.

N. B. — L'Académie propose pour le concours de mai 1884 une étude en prose sur les Deux Troubadours : Hugues de Penne et Elias de Barjols. Le travail couronné vaudra à son auteur le diplôme de membre correspondant.

Institution Valette, à Cahors.

Établissement d'instruction secondaire ; École primaire, supérieure centrale ; Baccalauréat ès-lettres et ès-sciences. Langues vivantes, Volontariat.

La rentrée, retardée pour cause de travaux d'agrandissement, est fixée au 6 octobre.

Cet établissement, toujours en pleine prospérité, compte depuis trente ans d'existence, plus de 1100 succès, c'est-à-dire une moyenne de 37 par années, non compris les certificats d'études qu'ont obtenus, avec les premiers numéros, les élèves que l'établissement a jusqu'ici présentés.

Un cours de langues anciennes et vivantes est fait aux élèves qui suivent les cours de l'enseignement primaire supérieur, pour les préparer aux analyses littéraires et étymologiques.

UN ADROIT FILOU.

On écrit d'Agen :

« Un certain X... trouve un portefeuille, lequel contient une lettre annonçant l'envoi d'un mandat télégraphique de 300 francs. Ce misérable coquin qui ne doit pas être à ses premiers exploits, se présente au télégraphe et après une échange de télégrammes plus ou moins sérieux, obtient le coupon envié. Il se présente alors au guichet de la poste pour en opérer l'encaissement.

M. de G..., après quelques observations auxquelles répond parfaitement l'escroc paie le mandat, persuadé qu'il avait devant lui un voyageur de commerce talonné par l'heure du départ du train. Et le tour est joué. On ne s'en aperçoit malheureusement que lorsque le vrai titulaire vient se présenter au télégraphe et raconte l'histoire... »

Et bien, à ce sujet il est bon de rappeler que le service des guichets est soumis à certaines rigueurs, contre lesquelles on n'a pas le droit de protester.

En voici la teneur abrégée :

Les chargements adressés poste restante et les mandats télégraphiques ne pourront être délivrés et payés que sur le vu d'une des pièces suivantes :

Carte électorale, diplôme d'un grade universitaire, patente, contrat de mariage permis de chasse ou port d'armes, passeport, titre de propriété, titre de valeur nominative, etc, etc.

On ne saurait trop prendre des précautions dans ce service qui est devenu si lucratif pour les Robert-Macaire toujours en permanence devant les guichets...

L'auteur de l'audacieuse escroquerie commise au bureau de poste d'Agen, vient d'être arrêté à Aix (Bouches-du-Rhône).

UNE AUDACIEUSE ÉVASION

Une évasion vient d'avoir lieu à la maison centrale de Cadillac.

Une femme d'une quarantaine d'années a trouvé moyen de sortir d'un cachot dans lequel elle était enfermée en descellant une pierre d'une fenêtre murée.

Ce cachot, qui est situé dans un des pavillons les plus élevés du magnifique château du duc d'Epéron, transformé aujourd'hui en prison, semblait défier toute tentative d'évasion.

Il a fallu à la prisonnière une énergie sans pareille pour arriver à ses fins. La pierre qu'elle avait descellée après un long et patient travail et qu'elle avait ensuite déposée doucement dans son cachot ne mesurait que 33 centimètres carrés. L'ouverture que cette pierre laissait une fois enlevée n'était donc pas bien grande ; et pourtant la prisonnière, bien que de très forte corpulence, a pu sortir par ce trou.

A l'aide d'une corde qu'elle avait fabriquée, l'audacieuse femme est descendue, d'une hauteur vertigineuse, sur la toiture des constructions renfermant les ateliers. Une fois là, elle a dû accomplir, au milieu de l'obscurité, une éfrayante pérégrination, soit sur des gouttières, soit sur des cordons d'entablement, qui n'ont pas plus de vingt centimètres de saillie.

Elle a ensuite réussi à gagner le jardin du directeur en se servant d'un morceau de sa couverture qu'elle avait attaché à un tuyau de cheminée.

Il lui restait à franchir les remparts, hauts de 8 mètres, qui la séparaient de la rue. Pour cette dernière escalade, elle a employé une corde faite avec ses draps de lit coupés par bandes de 10 centimètres et bien cousues ensemble. Après avoir attaché cette corde à une barre de fer soutenant une treille, la prisonnière est arrivée enfin jusqu'à terre.

L'évadée n'a pu encore être retrouvée. Les gendarmes de Cadillac et des environs sont à sa recherche.

LES ÉTÉS D'AUTREFOIS

Les recherches du savant Arago ont établi que les étés d'autrefois étaient plus chauds que ceux d'aujourd'hui. On peut voir aussi, par les registres conservés dans les mairies où les époques du ban de vendanges étaient inscrites depuis 1832, que le raisin mûrissait, au quatorzième siècle, plus tôt que de notre temps. Ainsi, à cette époque, on ne trouve aucune vendange faite dans le mois d'octobre.

Dans le quinzième siècle, 2 vendanges ont été faites en août, 35 en septembre et 22 seulement en octobre.

Dans le seizième siècle, 2 vendanges en août, 48 en septembre, 27 en octobre.

Dans le dix-septième siècle, pas une seule vendange en août, 52 en septembre, 23 en octobre.

Dans le dix-huitième siècle, 59 vendanges en septembre, la plus précoce ayant eu lieu le 10 du mois, et 23 en octobre, la plus tardive ayant eu lieu le 17.

Ce relevé montre, malgré ses lacunes, que l'époque normale moyenne de la vendange est tombée de la première quinzaine de septembre à la quinzaine formée par les derniers huit jours du même mois et la première huitaine d'octobre.

On écrit de Toulouse :

Il y a une dizaine de jours, à Pointis-de-Rivière, canton de Saint-Bertrand, dans la Haute-Garonne, une jeune fille de vingt ans, Dominique Laguens, a assassiné son père. Domini-

quette Laguens était folle, dit-on, ce qui prouve, une fois de plus, combien on a raison de demander qu'on interne les fous dès les premières manifestations de leur folie, afin de leur enlever les moyens de nuire.

BILLETS A PRIX RÉDUITS POUR BORDEAUX.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans prévient le public qu'à l'occasion de la foire d'octobre à Bordeaux, il sera délivré les trois derniers dimanches de ce mois, c'est-à-dire les 14, 21 et 28, octobre, ainsi que le jour de la fête de la Toussaint et le dimanche 4 novembre, aux gares et stations des sections d'Angoulême, de Périgoeux et du Boisson inclus à Libourne exclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Bordeaux, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets, qui seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lendemain de leur délivrance, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré, à l'exception des trains rapides ou poste nos 3, 24, 15, 115, 14 et 114.

En outre, les coupons retour des billets aller et retour que les gares et stations de la section de Libourne inclus à Bordeaux délivreront pour cette dernière ville, aux prix fixés par le tarif spécial A no 9, pendant les jours sus-indiqués, seront exceptionnellement valables pour le lendemain inclus.

On écrit de Bordeaux :

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, voyageant dans le plus strict *incognito*, est arrivé mardi soir à Bordeaux; il est descendu à l'hôtel de France, où il a séjourné jusqu'au lendemain.

M. Guilbert, le nouvel archevêque de Bordeaux, est arrivée dans cette ville par l'express de cinq heures cinquante, à la gare de La Bastide.

Trois cents personnes environ attendaient dans la cour de la gare l'arrivée de M. Guilbert.

Le grand-duc Nicolas, frère de l'empereur de Russie, venant de Paris, est arrivé jeudi matin, à la gare Saint-Jean, à Bordeaux, et reparti immédiatement pour Biarritz, par le train rapide.

Le président de la République vient de commuer en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée récemment contre la femme Puchard par la cour d'assises de la Dordogne.

On annonce la fuite de deux banquiers :

Le changeur Devolder, de Lille, qui au mois de mai dernier, avait pris la fuite en laissant un passif de 143,000 francs, vient d'être arrêté à Maestricht.

Une demande d'extradition a été adressée au gouvernement hollandais.

Le sieur Morard, directeur de la banque de Montargis, Société anonyme de fondation récente, a pris la fuite.

Un mandat d'amener est lancé contre lui sous la prévention de banqueroute et d'abus de confiance.

Un notaire de Sarzeau (Morbihan), M. Bœllec, maire de la commune et suppléant du juge de paix de chef-lieu de canton, élu conseiller d'arrondissement aux élections du 12 août dernier, vient de prendre la fuite en laissant sa caisse complètement vide. L'instruction de cette affaire paraît devoir apporter de curieuses révélations.

On écrit de Belfort :

Un taureau furieux s'est précipité, l'autre jour, sur la musique du 135^e de ligne en garnison à Belfort.

On parle de plusieurs blessés; l'un d'eux a été transporté à l'hôpital militaire de la ville.

On écrit de Saint-Dizier :

Suivant la Haute-Marne, un marchand de bestiaux aurait succombé, ces jours derniers à Villiers-sur-Soize, à une attaque de choléra asiatique.

La maladie a duré vingt-quatre heures, au bout desquelles le corps est devenu complètement noir, et le médecin a affirmé que ce cas présentait tous les signes du choléra.

LA LOTERIE DE LILLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le lot de 200,000 fr. de la Loterie de Lille a été gagné par M. Maulion, ancien procureur de la République à Lille, nommé récemment procureur général à Douai.

Marseille aussi tient la veine! A tous les tirages d'obligations ou de loteries, cette ville est favorisée.

Cette fois, parmi les gagnants de la Loterie de Lille, on signale les suivants :

Quatre employés des ponts et chaussées, MM. Guigniony, Tinel, Arnoux et Lagoge, qui ont gagné 25,000 fr. avec le n° 2,705,394.

Dix ouvriers de l'atelier Fraissinet, MM. Revel (Prosper), Gondran (Louis), Brocbier (J.-B.) Ortolan (Félix), Talmier, Emile, Hilaire, Gas, Cayol et Prat viennent de gagner la somme de 50,000 fr. avec le n° 225,228.

Hoit employés de l'huilerie Gardair ont gagné 10,000 fr. avec le n° 1,297,927.

Un habitant de la rue du Panier a gagné 25,000 fr. Aussitôt il a illuminé ses fenêtres.

M. Orsoni, interprète juré près du tribunal civil, a gagné un lot de 1,000 fr.; trois femmes du quartier Saint-Jean se partageront une somme égale.

Mme Charles Beix, rue Baumont, 4, a gagné avec le n° 4,008,429 un lot de 500 fr.

A Bordeaux, un des lots de 10,000 fr. a été gagné par M. Lagailarde, brigadier d'octroi, rue de Talence, 14.

C'était la première fois que M. Lagailarde avait pris un billet de loterie.

Un symptôme rassurant :

Il paraît que les hirondelles et les passereaux, qui avaient complètement déserté l'Egypte depuis le commencement de l'épidémie cholérique, viennent d'y faire leur réapparition, et notamment au Caire.

Ce retour indiquerait que le fléau va disparaître définitivement.

On a remarqué, en effet, dans plusieurs circonstances analogues, que ces oiseaux abandonnent les villes attaquées par le choléra et s'empressaient d'y revenir dès que le mal était en forte décroissance ou sur le point de cesser.

Ce fait s'est produit à Saint-Petersbourg, en 1848, et dans la Prusse occidentale, en 1849.

A Clermont-Ferrand, un incident s'est produit pendant une de ces scènes les plus émouvantes de la *Closerie des Genêts*.

Le père Kerouan fait un tapage de tous les diables à sa fille qui a mal tourné, comme on dit. La malheureuse sanglotte désespérément.

A ce moment, aux deuxièmes galeries, une mère absolument empoignée se tourne vers sa fille et lui dit en lui montrant le poing :

Ah ! malheureuse, si jamais tu faisais une chose pareille, je crois que je te tuerais.

Les spectateurs se sont tordus de rire pendant plus de dix minutes.

UNE MYSTIFICATION

On s'entretient beaucoup à Rouen d'une mystification dont a été l'objet un négociant de cette ville.

Samedi, dans la matinée, un jeune homme portant le costume d'enseigne de vaisseau, avec les aiguillettes d'état-major, se présentait dans le café Victor Choquet, et demandait à parler au propriétaire.

Celui-ci vint; le jeune inconnu lui dit qu'il s'appelait de Jonquières et était officier d'ordonnance du vice-amiral Lallemand, préfet maritime de Cherbourg. Il annonça alors que le vice-amiral se proposait d'envoyer à Rouen le croiseur *Duquesne*, de la flotte de l'Etat, avec trois avisos, et que la venue dans ce port du premier navire de guerre qui y soit monté étant un événement extraordinaire, les officiers du bord avaient décidé de donner une fête splendide sur le vaisseau, et d'y consacrer une vingtaine de mille francs.

Et, sans désespérer, notre jeune homme demanda à M. Victor Choquet s'il pouvait se charger du service de cette fête. Il nous faudra, ajoute-t-il, 1,000 à 1,200 bouteilles de champagne, sans parler des rafraîchissements de toute nature.

Le jeune homme s'exprimait avec beaucoup d'aisance; son costume, la qualification qu'il avait prise, les détails circonstanciés dans les-

quels il entrait étaient bien faits pour en imposer.

M. Choquet accepta; mais il eut la bonne idée, avant de se lancer dans l'exécution du plan proposé par l'officier, de s'informer auprès du capitaine du port s'il était prévenu de l'arrivée du *Duquesne*.

Le capitaine s'adressa à Cherbourg et apprit ainsi qu'on avait affaire à un mystificateur.

Quand les gendarmes allèrent à l'hôtel pour interroger le prétendu officier, il avait payé sa note et avait disparu.

On se perd en conjectures sur la cause de cette mystification.

UN INCENDIE EN MER.

— On télégraphie du Havre qu'un terrible incendie a éclaté, jeudi, dans l'après-midi, dans le bassin de la Floride, où stationnent les navires chargés de pétrole. Un grand trois-mâts anglais, l'*Oxford*, arrivé la veille de New-York avec une cargaison de sept mille fûts de pétrole, venait de sauter. En quelques instants, le navire n'était plus qu'un immense brasier. Des trois hommes qui étaient à bord, deux sont grièvement blessés; le cuisinier a été brûlé vif. L'intensité du feu est énorme, et on craint que le feu ne se communique à d'autres navires.

LES ROUES EN CUIR.

Après les roues en papier, voici les roues en cuir.

M. de Laroche a eu l'idée de remplacer les bandages métalliques par une garniture en cuir comprimé. Le cuir est obtenu par la compression, sous la presse hydraulique, de peaux de buffles non tannées.

Les avantages de l'emploi du cuir sont les suivants: 1° Le cuir travaillant sur champ peut supporter sans se déformer de lourdes charges, résister aux chocs; par suite, force, durée, légèreté plus grandes; le cuir étant mauvais conducteur du calorique, suppression de l'échauffement des roues contre les rails, des axes dans les boîtes, et par suite du graissage; 2° suppression d'une partie de la résistance à la traction et au frottement; 3° suppression du bruit, des secousses sur une route pavée ou empierrée; 4° tout train de chemin de fer avec roues en cuir est électriquement isolé, ce qui facilitera l'application de l'électricité à la transmission des signaux pendant la marche.

Evidemment, le nouveau système paraît offrir des avantages. Sont-ils supérieurs à ceux des roues en papier? Nous ne sommes pas renseignés à cet égard. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que les nouvelles roues soient mises à l'essai.

LES RAILS-AIMANTS.

— Un professeur de la Faculté des sciences de Marseille, auquel s'étaient joints deux ingénieurs de la voie P.-L.-M., vient de faire de curieuses expériences sur les rails du chemin de fer entre Marseille et Rognac. Il a constaté que tous les rails posés depuis quelque temps étaient transformés à leurs extrémités en aimants puissants, capables d'attirer et de retenir des clefs de fer et même des pièces plus fortes. Si on enlève les rails, ils conservent quelque temps leur magnétisme, mais ils le perdent peu à peu. Le magnétisme n'est appréciable que lorsqu'on a enlevé les éclisses du rail. Il se forme deux courants de noms contraires aux deux extrémités correspondantes des deux rails.

La production du magnétisme dans les rails en service s'explique par le frottement qui résulte du roulement des wagons sur la voie. Il est incontestable que le magnétisme ainsi développé exerce une influence avantageuse sur la stabilité de la voie, et a pour effet d'augmenter l'adhérence des roues sur les rails.

BIBLIOGRAPHIE

LES FLEURS FÉLIBRESQUES

S'il est vrai que Cahors doit être honoré sous peu de la visite de plusieurs félibres (ce dont on ne se douterait guère à voir le peu de bruit que l'on fait autour d'une telle solennité), j'estime qu'il n'est pas inutile d'entretenir le lecteur d'un ouvrage fort intéressant, une sorte d'anthologie que vient de publier M. Constant Henrion (1).

Le traducteur de Mireille a réuni sous le nom

(1) Chez Guilou-Talamel, à Aix.

de *Fleurs félibresques*, les poésies les plus remarquables des gais chanteurs de la Provence et du Languedoc.

Ils sont tous là, depuis le grand Frédéric Mistral jusqu'au modeste Jouveau. Voici Aubanel, le poète aux mélancolies exquises, dont la *Grenade entr'ouverte* a fait couler tant de larmes et qui prépare un second chef-d'œuvre, les *Filles d'Avignon*; voici Anselme Mathieu, l'auteur de la *Farandoule*; le bon Roumanille et ses beaux noëls; Félix Gras, le puissant félibre des *Carbouniès*; Louis Roomieux, Alphonse Tavan, Alphonse Daudet, Paul Arène et vingt autres que l'anthologie de M. Henrion nous fait connaître, et qui méritent d'être connus, car ils sont plus remarquables que maint littérateur en renom.

Quoique tourangeau, l'auteur des *Fleurs félibresques* a assez bien saisi les riches nuances et les délicatesses de cette poésie méridionale pleine de parfums et de soleil. — Il a mis bravement la copie en regard de l'original, et souvient celle-ci n'est point inférieure à celle-ci. — Témoin le sonnet suivant de Roumanille :

— Avec ta corbeille, Jeannette,
Où te rends-tu d'un si bon pas ?
— A notre vigne de *Clairette*
Mes gens vendangent et j'y vas.
— Mais si matin, toute seulette,
Dit Jouveau, ne crains-tu pas ?
— Non si tu peux, fait la fillette,
A cheval me mener là-bas.
Le gars veut bien; et sur la selle,
Dont il descend, saute la belle;
Jouveau remonte, et, cheminant,
Les baisers tant leur agrément,
Que vendanges se terminant,
Jeanne et Jouveau se marient !

Le vers français ne vaut pas toujours le vers provençal; mais comment fixer la grâce, et qui oserait prétendre que Mireille, vêtue en parisienne, est aussi belle qu'en sabots, sous ses naïfs atours de paysanne ?

Je signale également un second recueil de poésies provençales, en vente chez Roumanille, à Avignon, au profit de l'Alsace-Lorraine. — Le patriotisme le plus pur vibre dans ces pages, démenti solennel jeté à ceux qui osent accuser les félibres de vouloir séparer la petite patrie de la grande.

Roumanille, libraire à Avignon, est également poète, et a publié un recueil de chansons patoises que les belles Avignonnaises se plaisent à chanter le soir sur les bords du Rhône. Roumanille est chevalier de la Légion d'honneur. Le grand poète Mistral habite Mayenne, petit village de la Provence, situé à deux pas du confluent du Rhône et de la Durance, et à cinq kilomètres de St-Rémy-de-Provence, ville très riche en antiquités romaines.

SPERANZA.

Bourse de Paris.

Cours du 25 Septembre.

Rente 3 p. %	79.05
— 3 p. % amortissable	81.60
— 4 1/2 p. %	107.25
— 5 p. %	108.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 22 septembre.

Des nouvelles défavorables sur notre situation au Tonkin publiée par des journaux étrangers, ont modifié les allures du marché et arrêté le mouvement de reprise qui s'était dessiné dans la séance de jeudi. Les mauvaises tendances ont persisté jusqu'à la clôture qui s'est faite presque au plus bas.

Aujourd'hui le 3 0/0 varie de 79 15 à 79 12; l'Amortissable est à 81.45 et 4 1/2 à 108.47.

Le Panama est demandé à 500 fr. On sait que l'émission est définitivement fixée au 3 octobre. Ces titres, ainsi que nous l'avons déjà dit, constituent un placement de premier ordre et offrent, en outre, un revenu bien supérieur à celui des titres similaires, tels que les obligations des Chemins de fer et du Crédit Foncier. Cette opération s'annonce comme un succès.

Les Institutions de Crédit sont sans variation sauf la banque de Paris qui reste à 967.

Les recettes des Chemins de fer français pour la dernière semaine, présentent les différences suivantes comparées avec les résultats de la semaine correspondante de 1882 :

Le Lyon est en diminution de 125,433 fr. sur son ancien réseau et en augmentation de 15,410 fr. sur le nouveau; le Nord perd sur son ancien réseau 135,914 fr., le nouveau est en avance de 105,973 fr.; l'Orléans est en diminution sur ses deux réseaux : 124,332 fr. pour l'ancien et 37,013 fr. pour le nouveau, l'Est est en avance sur son nouveau réseau de 82,591 fr., il perd sur l'ancien 95,823 fr.; l'Ouest est en diminution de 100,328 fr. sur l'ancien réseau et en avance sur le nouveau de 79,250 fr.; le Midi seul est en avance sur ses deux réseaux : 52,190 fr. sur l'ancien et 56,404 sur le nouveau.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 564^e livraison (22 septembre 1883). TEXTE : Pour la Muse, par M^{me} J. Colomb. — La production du papier par A. Mendlé. — Le cocotier, par M^{me} Barbé. — Caline, par Mademoiselle Zénide Fleuriot. — Le cheval, par F. Marlefani. — Dessins : Tofani, Vuillier, Fraipont. — Bureaux à la librairie Hachette, et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1185^e livraison (22 septembre 1883). — A travers la Toscane, par M. E. Müntz. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Quatorze gravures de Tofani, Taylor, H. Clerget, P. Fritel, E. Michel et D. Lancelot. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Compagnie universelle
DU
CANAL INTEROCEANIQUE
DE
PANAMA
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A
600,000 Obligations
DE 500 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 15 Avril et 15 Octobre
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Prix d'Emission : **285 Fr.**

PAYABLES COMME SUIV :		Sommes nettes à verser (impôts déduits)	
20 fr.	en souscrivant.	20 fr.	»
30 »	à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)	30 »	»
50 »	du 20 au 25 décembre 1883, sous déduction des intérêts	49	57
50 »	du 20 au 25 février 1884, sous déduction des intérêts	49	27
50 »	du 20 au 25 mai 1884 sous déduction des intérêts	48	38
50 »	du 20 au 25 août 1884, sous déduction des intérêts	47	70
35 »	le 15 octobre 1884, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 avril 1885, sous déduction des intérêts	33	32

285 fr. Net à payer. **278 fr. 14**

Pendant la période des versements il sera tenu compte aux souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 5 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs.

Au prix de l'émission, ces titres représentent un revenu de 5 1/4 p. 0/0, sans compter la prime résultant du remboursement à 500 francs, laquelle s'élève à 215 francs.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 3 Octobre 1883

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW-YORK :

Au Siège du Comité Américain de la Compagnie.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux porteurs d'Actions et d'Obligations de la Compagnie du Canal Interocéanique, à raison de une Obligation pour deux Actions ou deux Obligations.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires et Obligataires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligations.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE



D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

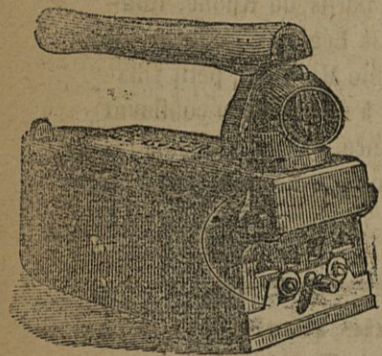
Dépôts dans les principaux établissements.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide de 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.



NOUVEAU FER

A REPASSER SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

SUCRAGE des VENDANGES

Augmentation de quantité

Raisins secs, Sucres bruts et cristallisés, Sucre de Maïs, Colorant supérieur, Tannin et tous produits pour améliorer la qualité des Vins.

COUSTILLAS Jeune

Place Francheville, — Périgueux.

Propagande républicaine et agricole

18^e année

GAZETTE DU VILLAGE
Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

REDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Allez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : Les Soirées du Village et du Château;

2^o Des primes variées en tous genres : Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.

3^o Des représentants du Journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 3 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CCSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES